

Accompagner les travailleurs sociaux d'un CADA à effectuer la première étape de ce rite d'institution qui est la formalisation des récits des résidents qui seront examinés par l'OFPRA<sup>1</sup> en vue de l'obtention du statut de réfugié.

Cet autre mon lointain proche <sup>1</sup> Comme le soulignait déjà Georges SIMMEL dans son article « Digression sur l'étranger »<sup>2</sup>, l'étranger porte en lui cette contradiction « L'unité de la distance et de la proximité, présente dans toute relation humaine, s'organise ici en une constellation dont la plus brève serait celle-ci : la distance à l'intérieur de la relation signifie que le proche est lointain, mais le fait même de l'altérité signifie que le lointain est proche. »

Les relations interculturelles sont au cœur de l'exercice du travail des professionnels du CADA ESPOIR à Mulhouse. C'est avec ces « autres, ces lointains proches », qui viennent de République Démocratique du Congo, d'Angola ou encore du Kosovo ou de Russie etc., que ces professionnels travaillent au quotidien.

Comment l'interculturalité interfère dans les représentations et les pratiques de ces professionnels dans ce moment particulier qui est l'aide à l'explicitation, à la formalisation, et à la rédaction d'une demande d'asile, qui sera ensuite envoyée à l'OPRA ? Et c'est sur la base de ce récit que l'OFRA décidera, ou pas, d'accorder le statut de réfugié à la personne demandeur d'asile.

J'ai été sollicitée en tant que responsable de formations continues à l'Institut Supérieur Social de Mulhouse par la responsable chef de service du CADA « ESPOIR », pour leur élaborer une formation continue « cousue sur mesure », concernant un approfondissement des entretiens avec les résidents. Monsieur Carlo DEANA, psychologue clinicien et formateur en travail social, a accepté d'effectuer la formation avec nous, il avait déjà travaillé la question de l'interculturalité et accompagné des professionnels d'un CADA.

Les entretiens sont des moments très délicats qui doivent être négociés pour le mieux par les professionnels : en effet ils doivent demander aux personnes de revenir sur leurs souffrances subies, sur les violences, viols, tortures, ou autres actes de barbarie, pour pouvoir, d'une plume objective rédiger pour le mieux les récits qui partiront à l'OFPRA<sup>1</sup>

Bertrand PIRET<sup>3</sup> parle de la rédaction de ce récit comme étant la première étape du rite d'institution qui est la demande d'asile. Ce concept de rite d'institution défini par Pierre BOURDIEU sert « à consacrer ou à légitimer, c'est-à-dire à faire méconnaître en tant que arbitraire et reconnaître en tant que légitime, naturel, une limite arbitraire. »<sup>4</sup> peut s'appliquer à la démarche de demande d'asile. « Ce rite d'institution consacre une ligne de partage entre les demandeurs d'asile ó soumis à une épreuve de crédibilité ó et les réfugiés

<sup>1</sup> Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides.

<sup>2</sup> Georges SIMMEL Page 54 « Digressions sur l'étranger » in « L'école de Chicago » Isaac JOSEPH et Yves GRAFMEYER Paris Aubier, 1984.

<sup>3</sup> Bertrand PIRET Parole sans frontières Association de psychanalyse interculturelle à l'épreuve du terrain, juin 2008, et d'autres chercheurs comme Estelle HALLUIN sociologue à l'école de Hautes Etudes, emploient ce concept.

<sup>4</sup> Pierre BOURDIEU, « Les rites d'institution » in Langage et pouvoir symbolique, Sueil Collection Points ESSAIS, 2001, page 176.

à résider durablement sur le territoire français au nom  
pays d'origine. » précise le docteur PIRET.

Le délai pour rediger la première demande est d'un mois. Donc le temps presse pour les  
demandeurs d'asile et les travailleurs sociaux, et l'enjeu est de taille

Comment pouvoir aborder des entretiens dans le cadre d'un accompagnement social avec des  
personnes en demande d'asile sans être ressenti comme inquisiteur ou déplacé ? Parler d'une  
souffrance, d'une torture, ne peut se faire sans réaction de la part de la personne demandeur  
d'asile, comment le travailleur social peut-il se comporter dans cette situation ? Comment ne  
pas laisser l'autre seul avec l'horreur de ce souvenir ? Quels ont été les apports de cette  
formation continue pour les professionnels ?

La problématique générale étant : **comment l'interculturalité se décline-elle dans ce rite  
d'institution qu'est la constitution du récit de chaque résident ?**

**1) Prise en compte de l'interculturalité dans cette situation de communication  
particulière qu'est l'entretien.**

#### **De la culture orale à l'écrit.**

De nombreux demandeurs d'asile viennent de pays non francophones et/ou ne pas parlent pas  
le français. Pour la plupart cet exercice d'écriture est impossible sans l'aide d'un travailleur  
social. De plus certains ont grandi dans une culture transmise essentiellement par oral, et  
l'écrit ne leur est pas familier.

#### **De la mémoire à l'ouverture de la boîte de Pandore.**

Il s'agit, nous l'avons bien compris d'aider les demandeurs d'asile à se remémorer des  
moments vécus qui prouveront à l'OFPPA qu'ils sont bien en danger dans leur pays  
conformément aux articles de la Convention de Genève. Les résidents doivent se souvenir de  
ces moments de douleurs et doivent pouvoir le raconter aux travailleurs sociaux.

Mais faire surgir des souvenirs douloureux c'est à nouveau ouvrir la boîte de Pandore. Que  
faire de tous les monstres qui sortent ? Se souvenir d'actes de barbarie, de tortures, de viols,  
de toutes sortes d'humiliations et de privations, c'est à nouveau remettre la violence sur la  
scène. René GIRARD<sup>5</sup> le dit bien : la violence se propage comme une hémorragie, comme la  
peste, et elle peut changer d'objet rapidement. La responsable du CADA, lors d'un entretien a  
vu un homme « exploser » dans son bureau, tellement le souvenir des actes de barbarie subis  
l'avait traumatisé. Des années après il revivait ces tortures et réagissait physiquement.

#### **Apports de la formation**

Les professionnels ont bien compris la nécessité de préparer soigneusement l'entretien avec  
les résidents. Les tenir au courant des finalités et des enjeux de la formalisation de ce récit.

En fonction de leur pays d'origine les résidents ne réagiront pas de la même manière. Il s'agit  
bien de faire tomber les barrières d'une certaine pudeur que les demandeurs d'asile peuvent  
avoir concernant leur passé, pour pouvoir se remémorer des souffrances vécues dans leur pays  
d'origine. Difficile de raconter un viol ou des actes de barbarie. Pourtant se sont ces  
moments douloureux dont ils doivent se rappeler, et ils doivent également pouvoir les dire.  
Comment alors ne pas « mourir de dire ? » selon le titre d'un récent ouvrage de Boris  
CYRULNIC.<sup>6</sup>

<sup>5</sup> René GIRARD, La violence et le sacré, 1972

<sup>6</sup> Boris CYRULNIC, Mourir de dire la honte, Odile JACOB septembre 2010.

En rappel des valeurs et des principes fondamentaux de la relation d'accompagnement a permis aux travailleurs sociaux de revisiter leurs pratiques professionnelles, notamment comment travailler avec des personnes qui se trouvent dans une position post traumatique ? Comment être « contenant » face aux possibles réactions agressives de certains ? Cette violence ne leur est pas adressée mais pourtant ce sont eux qui l'entendent.

Les travailleurs sociaux adoptent un positionnement professionnel qui leur permet une certaine mise à distance afin de pouvoir effectuer la première étape de ce rite d'institution.

2) **L'interculturalité et traduction, dans un sens linguistique** : comment travailler avec l'interprète, « Traduire c'est trahir » comment dépasser cet écueil ?

Quand les résidents ne parlent pas français, l'entretien a lieu avec un interprète. Donc le récit devra être entendu par plusieurs personnes, au moins deux. L'interprète doit restituer au plus près les mots du résident. Son rôle est capital, il participe complètement à la formalisation du récit, qui, on le voit, est en train de changer de nature : d'oral il devient écrit, et il passe d'une langue à une autre.

« Le plus difficile aussi, c'est de trouver les bons mots » me disait une personne réfugiée. Très souvent les demandeurs d'asile ont été socialisés dans une autre langue, leur langue native, et les mots viennent d'abord dans cette langue. Le travail de la personne, s'il elle parle un peu le français, ou celui de l'interprète, est compliqué.

### **Apports de la formation continue**

Les travailleurs sociaux ont pu revisiter au plus près leurs manières de travailler avec l'interprète. Une grille d'entretien et des modalités d'accompagnement ont été rédigées suite à cette formation. Avant, pendant et après l'entretien, comment travailler avec l'interprète ? Bien préciser la confidentialité des propos tenus.

Puis on peut parler de traduction **au sens sociologique**. Ce sens est développé par CALLON et LATOUR : la traduction consiste à relier des énoncés et des enjeux à priori incommensurables et sans commune mesure. Il s'agit là de traduire des événements douloureux en récits objectifs et convaincants pour l'OFPPRA.

« C'est tout un travail de traduction qui doit s'opérer pour retravailler l'expression du passé afin de la faire cadrer avec les catégories de la Convention de Genève et de l'interprétation qui en est faite. » précise le docteur PIRET dans son article cité plus haut.

Quel moment vécu sera le plus convaincant ? Quelle situation rapportée ? Quelle est celle qui aura le plus de « poids » et qui pourra faire pencher la balance vers une décision positive de l'OFPPRA ?

Le choix des récits des résidents sont-ils forcément les plus pertinents ? Ne l'oublions pas, la constitution du premier récit intervient un mois seulement après leur arrivée au CADA, les références de la Convention de Genève ne sont peut-être pas forcément ceux des résidents. « Il s'agit de mettre en exergue la menace ou la persécution, et ce qui en est la cause (l'appartenance à un groupe religieux, ethnique, l'engagement politique, etc.) alors même que la distinction faite entre ces catégories apparaît souvent artificielle aux yeux des sujets ». Précise le docteur PIRET dans son article.

techniques d'entretien, savoir-faire et savoir être pendant l'entretien. Elle a insisté sur la quantité d'écoute et l'analyse du langage non verbal compte tenu de l'altérité culturelle. (Regards, relations hommes femmes etc.)

Les professionnels ont pu analyser également les différentes représentations qu'ils ont des différentes cultures, religions ou pays concernés. Le psychologue explique qu'il a essayé de faire bouger les représentations de chacun, et surtout de mettre en place chez les professionnels un questionnement sur leurs représentations avant chaque entretien.

Même si l'altérité fait partie de l'exercice de leur travail, les professionnels pour mieux accompagner les résidents dans ce rite d'institution, ont pris conscience de l'importance de la connaissance de la culture de l'autre.

### 3) Interculturalité et mise en intrigue.

Nous avons dit les travailleurs sociaux doivent transformer, traduire, un récit oral traumatisant en une narration écrite cohérente correspondant bien aux attentes de l'OFPPRA et surtout respectant les décrets de la Convention de Genève. C'est une véritable « mise en intrigue » selon Paul RICOEUR. Il s'agit d'écrire d'organiser le discours, tout en insistant sur la justification de la preuve. Le travailleur social qui formalise le discours doit prouver que cette personne demandeur d'asile a bien vécu ce qu'elle raconte et qu'elle est bien en danger si elle retourne dans son pays. Les choix sont vite faits : les demandes pour raisons économiques ne font pas partie de la Convention de Genève. A ce moment, là toutes les justifications matérielles comptent, et le dossier doit être étayé par des preuves tangibles dans la mesure du possible.

Les traces laissées sur le corps en sont bien des témoignages, mais les blessures faites à l'âme comment les mesurer ? Comment évaluer les traumatismes ? Comment les mettre en intrigue ? Comment utiliser le pire au service du meilleur ? (Sous entendu le fait de devenir réfugié en France.)

Quelles images d'eux-mêmes les demandeurs d'asile auront à la sortie de l'entretien ? Les voilà réduit à leurs souffrances subies, comme liés à leur monstre.

Nous pouvons dire que l'exercice de la formalisation de l'écrit est bien « une identité narrative partagée ». Identité narrative dans le sens de Paul RICOEUR, et « partagée » car le travailleur social est plus que le co-auteur du récit, c'est lui qui « domestique » l'histoire racontée.

4) **Interculturalité et violence.** S'il est un dénominateur commun aux biographies des demandeurs d'asile, c'est bien la violence. Et l'entretien également, nous avons vu, peut devenir un lieu de violence symbolique et institutionnelle.

### Les rapports Nord/Sud

Claude Lévi-Strauss s'est souvent demandé ce qu'il serait arrivé, si l'ancien monde (l'Europe de l'époque moderne) n'avait pas cherché à anéantir ou acculturer le nouveau monde (les deux Amériques). Quel syncrétisme culturel nouveau serait né de cette rencontre de ces deux mondes ? Et aujourd'hui quand le monde du sud rencontre celui du nord, que se passe-t-il ?

Nous n'allons pas remonter aux temps des colonies, ni « aux soleils des indépendances » pour reprendre le titre du livre d'Amadou KOUROUMA, mais la référence à ces époques est

qui se passe aujourd'hui. Le sociologue et homme développe dans ces derniers livres. La faim et la sous-alimentation continuent leur « destruction massive »<sup>7</sup> (titre de son dernier livre), mais la faim et la malnutrition ne sont pas des raisons pour demander le statut de réfugié selon la convention de Genève. Pourtant cette violence se vit, se lit dans les corps des personnes qui en sont victimes.

Nous avons dit, les demandeurs d'asile fuient leur pays car ils y sont en danger. Tous les récits envoyés à l'OFPRA dont nous parlons relatent de ces faits de violence.

Les personnes qui arrivent sont très souvent encore sous le choc et post-traumatisées.

Simone FLUHR et Daniel COCHE<sup>8</sup> le décrivent dans leur livre et dans leur film « Les éclaireurs ». Quand les migrants arrivent enfin en France, leur souffrance n'est pas finie. Une femme venant du KOSOVO s'exprime ainsi : « On croyait que la souffrance allait finir en arrivant en France, le Christ il a souffert trois jours, mais nous ça fait combien de jours ? »

Après la constitution du récit, il y a l'attente, l'interminable attente, deux mois, trois mois, voire plus, puis arrive la décision de l'OFPRA. La décision est positive, alors une page se tourne, la véritable insertion en France peut commencer : recherche d'emploi, de logements etc. La réponse est négative : les personnes déboutées seront amenées à quitter le CADA, à retourner dans leur pays ou alors à essayer de vivre clandestinement en France.

Si on avait un doute concernant l'Etat comme appareil répressif, il tombe rapidement au regard des politiques d'immigration de ces dernières années. Lois et décrets n'ont cessé de se succéder. Les crédits des CADA se réduisent d'année en année. En Alsace dans le Haut-Rhin et le Bas-Rhin, les associations qui accueillent les demandeurs d'asile ont été directement menacées, si bien que pour certaines leurs existences se trouvent réellement en danger.

Les demandeurs d'asile qui ont vu leur demande d'asile refusée par l'OFPRA peuvent se retrouver assez rapidement en situation irrégulière, et vivent avec la peur de se retrouver « retenus » en camp de rétention avant l'expulsion finale vers leur pays d'origine. La société civile se mobilise (associations), des livres et des films contemporains montrent également la réaction de certains français : « La petite fille de M. LIHN », de Philippe CLAUDEL, « Eldorado » de Laurent GAUDE, le film « Welcome » ou encore « Le Havre » etc.

Voilà globalement les étapes de ce rite d'institution qu'est la demande d'asile en France. Nous avons dit, le premier moment est celui de la « narration partagée » entre la personne et le travailleur social. Dans quelle mesure cette narration partagée peut-elle apporter autre chose que le souvenir des douleurs vécues ?

### **La narration comme sépulture des douleurs**

Nous faisons l'hypothèse que la narration, quand la demande de l'OFRA est positive, peut mettre en sépulture le trauma.

Ce rite d'institution est aussi le moment où les demandeurs d'asile, avec l'aide du travailleur social, décrivent leurs combats, leurs luttes, leurs prises de position dans leur pays. Ce sont donc leurs potentialités, leur courage d'avoir fui qui sont valorisés et mis en mots. Cette

<sup>7</sup> Jean ZIEGLER, destruction massive, géopolitique de la faim, Seuil octobre 2011.

<sup>8</sup> Simone FLUHR est assistante de service social et travaille à l'association CASAS à Strasbourg qui accueille des demandeurs d'asile. Daniel COCHE son compagnon est cinéaste.



**PDF Complete**  
Your complimentary use period has ended.  
Thank you for using PDF Complete.

[Click Here to upgrade to Unlimited Pages and Expanded Features](#)

est la demande d'asile peut devenir alors un moment où les traumatismes.

Roland GORI dans son dernier livre « La dignité de penser »<sup>9</sup> cite Kossi ELFOUI<sup>10</sup>

« il ne faut pas se parler tout seul disait Petite Tante. Tu n'oublies pas de parler avec les choses. Parle comme le maître fou qui parle au creux de l'eau s'il y a eau, parle au creux du bois s'il y a bois, parle au creux d'une termitière s'il y a termitière. Et s'il n'y a rien de tout ça, fais un trou dans la terre. Si tu es seul au monde sur une terre endurcie, sur une dalle, pense au maître fou, et fais avec ton murmure un trou dans le vent. » Raconter, rêver, jouer c'est survivre aux traumatismes, c'est donner une sépulture. »

Françoise STORTZ  
Mulhouse le 4 juin 2012

---

<sup>9</sup> Roland GORI, La dignité de penser, Collection Les liens qui libèrent, à la page 156.

<sup>10</sup> Kossi ELFOUI, Solo d'un revenant, Paris, Seuil, 2008 page 205.